



PRÊT 0% POUR LES JEUNES DE 16 A 30 ANS

La MSA Ardèche Drôme Loire peut accorder un prêt pour financer :

- l'entrée dans un premier logement (abonnements eau/énergie/internet, assurances),
- la mobilité : code de la route et permis de conduire, achat d'un véhicule,
- la poursuite d'études (ou la reprise d'études),
- l'équipement du logement des jeunes foyers (équipement ménager ou mobilier).

Quelles modalités d'attribution et de versement ?

- Prêt sans intérêts jusqu'à 4 500 €
- Remboursable en 30 mensualités maximum,
- Prélèvement sur compte bancaire,
- Cautionnement demandé.

Vous devez renvoyer l'imprimé, téléchargeable sur le site Internet, à la MSA, accompagné des justificatifs demandés.

[Téléchargez le formulaire ici](#)



AIDE « COUP DE POUCE »

La MSA Ardèche Drôme Loire aide à financer :

- l'entrée dans un logement : frais d'installation (abonnements eau/énergie/internet, assurances), équipements de première nécessité),
- la mobilité :
 - frais de transport collectif (abonnement train, bus),
 - achat d'un véhicule, d'un vélo, ou autres deux roues, code de la route et permis de conduire ou brevet de sécurité routière,
 - matériel de sécurité routière,
- l'achat d'équipements scolaires indispensables au parcours du jeune dont matériel numérique.

Quels sont les bénéficiaires ?

Les jeunes âgés de 16 à 30 ans : étudiants en études supérieures, apprentis du régime agricole, jeunes en parcours de service civique, en parcours d'insertion professionnelle ou en situation de handicap.

Cette prestation est soumise à des conditions de revenus du jeune

Quelles démarches accomplir ?

Vous devez renvoyer l'imprimé, téléchargeable sur le site Internet, à la MSA, accompagné des justificatifs demandés.

L'aide est accordée pour l'année civile en cours.

[Téléchargez le formulaire ici](#)

CONTACT

Contactez le service Action Sanitaire et Sociale

Vous souhaitez contacter par téléphone le service Action Sanitaire et Sociale (ASS), appelez le **04 75 75 68 95**

L'OFFRE Jeunes

JE BOOSTE mon avenir avec la MSA Ardèche Drôme Loire

**AUTONOMIE
LOGEMENT
EMPLOI
MOBILITÉ**



APPEL A PROJETS AVEC LES MFR (MAISONS FAMILIALES RURALES)

La MSA Ardèche Drôme Loire soutient les initiatives des jeunes accueillis en Maison Familiale Rurale, qui sont des acteurs du changement et des dynamiques territoriales dans les espaces ruraux.

Objectifs

- Favoriser l'acquisition de l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle des jeunes accueillis en MFR,
- Soutenir l'engagement de ces jeunes pour qu'ils deviennent acteurs du changement et des dynamiques locales dans les espaces ruraux.

Les jeunes peuvent présenter un projet dans divers domaines :

- culture, éducation,
- exercice de la citoyenneté, lutte contre la pauvreté
- lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité entre les sexes,
- inclusion, prévention en santé,
- consommation et production durable,
- protection de l'environnement,
- promotion de l'agriculture.

Le projet doit permettre aux jeunes de développer des compétences psychosociales, sociales ou civiques.

Si le projet est sélectionné, une bourse est versée par la MSA d'un montant maximum de 500€.

+ 10 prix Coups de cœur sont attribués pour récompenser la qualité des candidatures présentées par les Maisons Familiales Rurales.

Ces prix sont chacun dotés d'une bourse supplémentaire.

Les 10 prix Coup de cœur sont décernés par le comité national de l'appel à projets.



APPEL A PROJETS JEUNES

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA Ardèche Drôme Loire accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Comment s'inscrire à l'APJ ?

Vous devez être un groupe de minimum trois participants, âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural. De plus, un correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action. Il vous communiquera la date limite de dépôt de votre dossier.

Quelles thématiques de projet ?

Les projets peuvent porter sur les thématiques suivantes :

- culture et événements grand public,
- éducation et exercice de la citoyenneté,
- lutte contre les violences et les discriminations,
- inclusion des personnes fragiles,
- prévention en santé,
- environnement et économie sociale,
- promotion de l'agriculture.

Quelles étapes de concours ?

L'appel à projets jeunes se déroule en deux étapes :

- un concours local : les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- un concours national.

[En savoir plus ...](#)



AIDE AUX FORMATIONS BAFA

La MSA Ardèche Drôme Loire favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une contribution financière aux frais de formation au BAFA auprès d'un organisme de formation ayant une habilitation nationale.

Pour en faire un métier ou, simplement, pour un job étudiant, le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) peut vous ouvrir bien des portes dans l'animation.

Quels sont les bénéficiaires ?

Les enfants des ressortissants agricoles, bénéficiaires des prestations familiales, ou à défaut, couverts au titre de l'assurance maladie pour un enfant unique, sous réserve que l'enfant soit toujours à la charge des parents (étudiant),

Jeunes de 16 à 25 ans (au plus tard l'année civile des 25 ans).

Cette aide n'est pas soumise à conditions de ressources des parents ou du stagiaire BAFA.

Quelles démarches accomplir ?

Vous devez renvoyer l'imprimé, téléchargeable sur le site Internet, à la MSA, accompagné des justificatifs demandés.

[Téléchargez le formulaire ici](#)



AIDE A LA POURSUITE DES ETUDES SUPERIEURES

La MSA Ardèche Drôme Loire aide les familles ayant des enfants en études supérieures. L'aide est accordée pour toute l'année scolaire aux étudiants avec ou sans frais d'hébergement. Elle est cumulable avec les bourses de l'enseignement supérieur, les aides au logement des étudiants, etc. et peut être renouvelée pendant toute la durée des études, dans la limite des conditions d'âge.

Quels sont les bénéficiaires ?

Les familles allocataires de la MSA Ardèche Drôme Loire ne percevant plus d'allocations familiales pour leurs enfants poursuivant des études supérieures et ne dépassant pas le plafond de revenu en vigueur.

Jeunes âgés de 18 à 22 ans inclus.

Quelles démarches accomplir ?

Vous devez renvoyer l'imprimé, téléchargeable sur le site Internet, à la MSA, accompagné des justificatifs demandés.

L'aide est accordée pour l'année scolaire en cours.

[Téléchargez le formulaire ici](#)